

Gennevilliers, le 7 Mai 2020

Déclaration de la CFDT au CSE du 7 Mai 2020 sur le « Point n°1 : Information et consultation des membres du CSE sur la mise à jour des principes de fonctionnement de l'établissement de Gennevilliers de la Société Thales SIX GTS France SAS dans le cadre de la période de crise Covid 19.»

Monsieur le Président,

La CFDT avait accepté l'information et la consultation sur ce point moyennant l'information préalable à la CSSCT et un niveau d'information acceptable pour les élus.

La présentation d'un delta par rapport à la version 1.9 des principes de fonctionnement n'est pas du niveau attendu. Elle ne nous permet pas d'identifier les « trous dans la raquette ». A notre sens, et ce afin d'être en mesure de rendre un avis motivé, nous attendions de cette session des informations susceptibles de nous rassurer sur la prise en compte de la santé et de la sécurité des salariés au cours du passage du Stade 2 (600 salariés sur site) au Stade 3.1 (1200 salariés sur site). Nous identifions une réelle différence d'information entre notre établissement (pour ne pas dire les établissements parisiens) et ceux de province. Ce n'est donc pas la taille de l'établissement, Cholet étant le deuxième.

Soyons clairs monsieur le Président : la CFDT réitère sa position, nous ne réclamons pas des informations plus précises par dogmatisme mais bien parce que cela est nécessaire.

Les élus ont besoin de disposer d'une information plus précise afin de se rendre compte que les préconisations gouvernementales ont bien été prises en compte. Cela passe notamment par la définition de la circulation au sein de chaque étage et chaque zone des bâtiments : la topologie des espaces est très différente d'un bâtiment à l'autre, d'un étage à l'autre. C'est aussi pour cela qu'il est nécessaire de faire l'identification des postes de travail utilisables durant une même plage horaire. Cela passe aussi par un nombre maximum de salariés pour chaque zone afin de respecter les barrières sanitaires requises. Cela passe surtout par une organisation du travail précise, afin de respecter ces contraintes sanitaires, ainsi que les recommandations relatives aux transports en commun, pour les salariés qui n'auraient pas d'autres moyens de se rendre sur leur lieu de travail, car il y en aura.

Si les sens de circulation entre bâtiments semblent avoir été étudiés, seul un étage « témoin » nous a été présenté. Est-ce suffisant ? Non.

L'organisation du travail présentée ne consiste qu'en un rappel des dispositions conventionnelles et collectives, et cadre l'éventuelle mise en place d'équipes avec des dispositions d'accompagnement. Et c'est tout ?? Vous allez laisser la main aux managers opérationnels sans garde-fous afin de prévenir les dérapages possibles. Ce n'est pas acceptable. Vous mettez en place des référents sanitaires vous nous direz. Mais quelles ascendances sur leur propre manager, sur leurs collègues ?

Nous sommes conscients de vos efforts et de votre souci constant et affirmé de préserver au maximum la santé et la sécurité des salariés de Gennevilliers, vous nous l'avez presque démontré, laborieusement jusqu'à aujourd'hui. Il n'en est pas de même ce 7 Mai 2020. Si les moyens humains et le temps vous manquent, ils doivent vous être fournis et vous devez l'exiger. Les élus dont beaucoup ont des compétences et de l'expérience peuvent apporter une aide significative au service HSE, ils l'ont déjà démontré. Ne pas faire appel à eux est porter le flanc à une critique certaines de leur part lors des consultations. Nous ne reviendrons pas sur les termes « élogieux » utilisés par la Direction lors de la CSSCT pour justifier l'absence de convocation des représentants syndicaux, alors que conformément à l'accord Groupe traitant du sujet, ils en sont membres de droit, à titre consultatif.

Pour des raisons purement financières, beaucoup de salariés ont sacrifié des JRTT Direction, des CP 2020 anticipés, des Congés d'ancienneté sur l'autel économique. Aujourd'hui, en privant les élus des informations déclinées ci-dessus, vous prenez le risque, contrairement à vos déclarations de bonnes intentions, de sacrifier la santé des salariés sur l'autel du business. En cela, vous exaucez le souhait du VP Opérations et Performance du Groupe qui attend le retour d'une efficacité de 100% dans l'exécution de nos projets et missions.

Nous ne pouvons vous donner un blanc-seing qui vous permettrait d'affirmer que les règles de barrières sanitaires sont mises en place et respectées, et de ce fait rendrait inévitable la venue sur site d'un maximum de salariés, et ce, au détriment de leur maintien en bonne santé physique et mentale.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que les élus CFDT ont besoin d'informations plus complètes pour accepter d'être consultés.